



RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2004

EDITORIAL

Un rapport d'activité est l'occasion pour une collectivité de pouvoir effectuer une rétrospective et mieux mesurer par cet exercice de mémoire, si les actions qu'elle a mis en œuvre respectent les engagements annoncés en début d'année à l'assemblée communautaire.

C'est également un document qui concourt à assurer la communication que la CCBB tient à entretenir avec, bien sûr, les élus locaux, mais, aussi plus largement tous les partenaires qui gravitent autour de notre activité quotidienne, sans oublier la population du bassin bellegardien.

L'année 2004 fut **une année de consolidation** de la structure naissance (la CCBB a été créée en janvier 2003) qui lui aura permis d'asseoir un peu plus son existence et d'affirmer son territoire comme désormais un partenaire local reconnu à l'échelle départementale et régionale.

Dans le domaine de l'**aménagement du territoire** cette action s'est illustrée par la mise en œuvre du Contrat de développement Rhône-Alpes en partenariat avec la CCPG (Communauté de communes du Pays de Gex).

Elle s'est poursuivie par la création d'une convention interpartenariale concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et dans ce prolongement l'adhésion au Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements (SMETD), afin d'anticiper les flux migratoires liés à une très forte expansion démographique de notre secteur.

La CCBB s'est aussi intéressée au bâtiment sinistré de la gare de Bellegarde-sur-Valserine, qui revêtait toutes les caractéristiques techniques, financières et emblématiques pour devenir le siège du futur hôtel communautaire regroupant les services de la CCBB, du CLIC et de l'OTSI.

Enfin, avaient été envisagés les contours du projet du centre nautique intercommunal avec une précision sur les engagements respectifs de la ville de Bellegarde-sur-Valserine et de la CCBB.

Dans le cadre du **développement économique et commercial**, ont été mis en œuvre le foncier et les études préliminaires permettant de définir la zone économique des Etournelles destinée aux artisans et aux activités tertiaires.

Nous avons également commencé à imaginer l'urbanisme et la faisabilité d'une autre zone à vocation industrielle et commerciale vers l'échangeur autoroutier de Vouvray.

D'autre part, nous avons manifesté notre solidarité par une motion de soutien aux employés de l'entreprise Entremont de Montanges adressée à leur direction suite au projet de restructuration de cette dernière.

Au titre du **soutien à la population et communication**, l'action sociale envers les maisons de retraite de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Confort, a vu le jour pour le plus grand plaisir des pensionnaires et de leurs familles.

Enfin nous avons pris en compte les difficultés des bénévoles qui se préoccupent du sort du monde animal dans notre bassin de vie, en votant l'approbation de création d'une fourrière intercommunale.

Dans le champ du **développement touristique** notre activité s'est principalement manifestée par le financement désormais communautaire de l'OTSI, par la mise en place d'une signalétique cohérente et normalisée de nos sentiers touristiques.

En conclusion, l'année 2004 aura surtout été marquée par la mise en œuvre de notre compétence **gestion des déchets ménagers**, avec l'organisation communautaire de la collecte qui nous a conduit à l'acquisition et l'aménagement de locaux techniques, de la conteneurisation de toutes les communes, et du démarrage de notre réseau de tri sélectif par apport volontaire avec la construction de la déchetterie sur la commune d'Injoux-Génissiat.

L'évocation ci-dessus n'est évidemment qu'un condensé de notre action communautaire durant l'année 2004, et nous vous enjoignons à poursuivre plus en détail la lecture de ce rapport d'activité afin de mieux comprendre le rôle de la CCBB, et l'impact de notre action sur le Bassin Bellegardien.

Michel DE SOUZA

Président de la Communauté de communes du Bassin Bellegardien

Patrick PERREARD

Vice-Président chargé de la commission économique et commerciale

Régis PETIT

Vice-Président chargé de la commission aménagement du territoire

Michel CHAPPUIS

Vice-Président chargé de la commission développement touristique, patrimonial et culturel

Jean-Marc BEAUQUIS

Vice-Président chargé de la commission gestion des déchets ménagers

Elisabeth GONIN

Vice-Présidente chargée de la commission des finances

Roland MEOLA

Vice-Président chargé de la commission d'étude de transfert de compétences (jusqu'à son décès le 21 juin 2004)

Gilles MARCON

Vice-Président chargé de la commission sociale et développement des services à la population

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2004 relatant une année de la collectivité territoriale.

GENERALITES – DONNEES PHYSIQUES

Composition – Territoire du Bassin Bellegardien :

La Communauté de communes du Bassin Bellegardien (CCBB) est composée de treize communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.

Population

La population totale du Bassin Bellegardien est de 18 775 habitants (source INSEE 1999) répartis comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend douze communes rurales et une ville centre, Bellegarde-sur-Valserine qui représente à elle seule 60 % de la population totale. Bellegarde-sur-Valserine est le centre urbain du bassin ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

Commune	Population
Bellegarde-sur-Valserine	11 329
Billiat	419
Champfromier	608
Châtillon-en-Michaille	2 668
Confort	503
Giron	103
Injoux-Génissiat	989
Lancrans	944
Montanges	286
Plagne	85
Saint-Germain-de-Joux	489
Surjoux	69
Villes	283
Total CCBB	18 775

Représentation des communes membres

Commune	Maire
Bellegarde-sur-Valserine	Régis PETIT
Billiat	Jean-Marc BEAUQUIS
Champfromier	Michel De SOUZA
Châtillon-en-Michaille	Patrick PERREARD
Confort	Alain DURAFFOURG
Giron	Daniel HUMBERT
Injoux-Génissiat	Roland MEOLA *
Lancrans	Martine LACROIX
Montanges	Serges DEVAUD
Plagne	Gustave MICHEL
Saint-Germain-de-Joux	Jean-Luc BOUCHER
Surjoux	Jean-Louis BLACK
Villes	Marie-Hélène BOUVIER

* Jean-Luc DEMARQUET lui a succédé

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : COMPOSITION – REPARTITION DES SIEGES

Nombre de délégués par commune

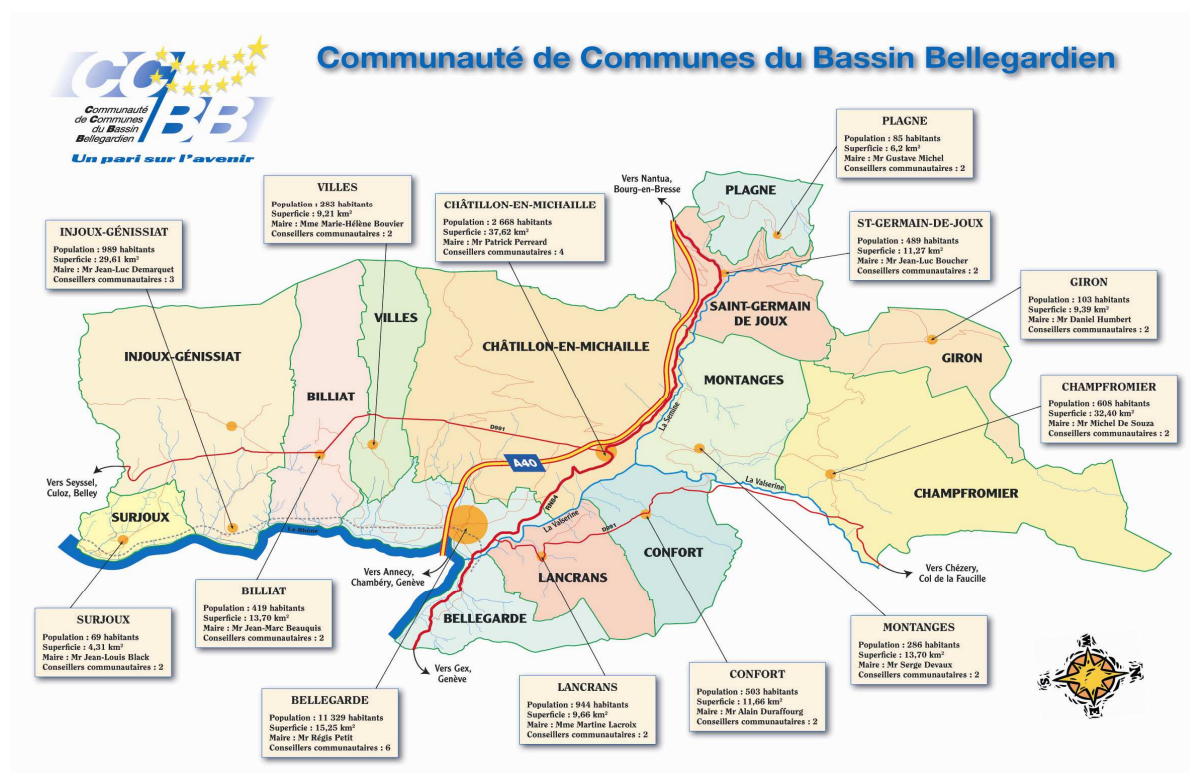
Statutairement, le Conseil communautaire comprend 33 délégués élus par les communes membres selon la répartition suivante en sièges :

Commune	Nombre de délégués communautaires
Bellegarde-sur-Valserine	6
Billiat	2
Champfromier	2
Châtillon-en-Michaille	4
Confort	2
Giron	2
Injoux-Génissiat	3
Lancrans	2
Montanges	2
Plagne	2
Saint-Germain-de-Joux	2
Surjoux	2
Villes	2
Total CCBB	33

La superficie du territoire communautaire

Commune	Superficie
Bellegarde-sur-Valserine	15,25 km ²
Billiat	13,70 km ²
Champfromier	32,40 km ²
Châtillon-en-Michaille	37,62 km ²
Confort	11,66 km ²
Giron	9,39 km ²
Injoux-Génissiat	29,61 km ²
Lancrans	9,66 km ²
Montanges	13,70 km ²
Plagne	6,20 km ²
Saint-Germain-de-Joux	11,27 km ²
Surjoux	4,31 km ²
Villes	9,21 km ²
Total CCBB	203,98 km²

Périmètre du territoire



ADMINISTRATION - FONCTIONNEMENT

Le Conseil communautaire se réunit en moyenne toutes les 8 semaines tour à tour dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Chaque conseil est précédé d'une séance du Bureau communautaire au cours de laquelle les dossiers à examiner en Conseil sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer. Les commissions se réunissent en fonction des affaires ressortant de leur domaine de compétence.

Services communautaires

Sous la direction de Monsieur **Yves BARON**, Directeur général des services, ils se composent de :

Madame **Annick DOSNE**, secrétaire de mairie, chargée des fonctions de comptable et de secrétariat,

Monsieur **Mickaël DE SA CORREIA**, chargé de mission pour les politiques contractuelles, développement économique et du territoire,

Madame **Sandrine BECHU**, chargée de mission pour la mise en place du service intercommunal de la collecte et du traitement des déchets ménagers en appui à la commission compétente,

Madame **Christelle JOURDAN**, agent de développement initialement détaché de la ville de Bellegarde-sur-Valserine pour piloter le montage du dossier de création du CLIC et intégré en juillet 2004, et à compter de novembre 2004 pour prendre en charge les domaines du développement touristique, animation et communication,

Madame **Marie COUTIER** secrétaire en charge de l'accueil et du secrétariat des services.

Rapport d'activité par compétence communautaire

Politiques contractuelles: Contrat de développement Rhône-Alpes

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES (CDRA)

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) avec la région Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex.

Sur la base de cette première collaboration, la CCBB et la CCPG ont décidé de s'engager de nouveau auprès de la région Rhône-Alpes et du Conseil général, dans une seconde génération de contrat, le CDRA. Ainsi, dans le cadre de cette démarche, les objectifs destinés à l'élaboration de ce contrat de développement du territoire ont été approuvés lors du Conseil communautaire du 29 avril 2004.

Dans l'intervalle les actions non encore achevées de l'ancien contrat ont été poursuivies, en particulier dans le cadre du développement des randonnées pédestre, vététiste et équestre.

Développement économique

ZONE D'ACTIVITE DES ETOURNELLES

Dans le prolongement de l'acquisition des terrains et du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué confié à la SEDA ont été réalisées les études destinées à la mise au point de l'avant projet de la 1^{ère} zone d'activité intercommunale au lieudit « le Fay » sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille.

ZONE D'ACTIVITE DITE DE L'ECHANGEUR DE VOUVRAY

Une première réflexion est engagée en vue de définir le projet de cette vaste et future zone d'activité.

MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES

La CCBB s'intéresse à la restructuration programmée par la société Entremont (ex Reybier) et qui affecte l'usine de Trébillet devant l'inquiétude des salariés de cette entreprise et des élus de la commune de Montanges. Une motion de soutien est prise et adressée à la direction d'Entremont, aux pouvoirs publics ainsi qu'aux parlementaires.

Aménagement du territoire ouvrages intercommunaux et politique foncière

FUTUR SIEGE DE LA CCBB

A la suite de l'incendie du bâtiment des voyageurs de la gare SNCF de Bellegarde, la CCBB a engagé les discussions pour acquérir l'immeuble sinistré en vue d'y aménager son futur siège et les travaux préparatoires dans le but d'accueil sur ce site de la CCBB, du CLIC du Bassin Bellegardien et de l'office de tourisme ont été lancés. Il s'agit notamment de prévoir la protection du haut des murs, le renfort des ouvertures, la démolition du plancher et la consolidation du plafond du sous-sol.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

L'adhésion à ce Syndicat mixte créé pour étudier les transports et les déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois permettrait principalement de réfléchir aux moyens aptes à désenclaver la vaste zone transfrontalière lémanique et en particulier le bassin bellegardien et le Pays de Gex par rapport à l'évolution de Genève. Le Conseil communautaire a adopté le projet de statuts présenté à cet égard. Les deux représentants de la CCBB pour siéger au sein de cette instance sont Régis PETIT comme délégué titulaire et Jean-Luc BOUCHER comme délégué suppléant.

PISCINE INTERCOMMUNALE

Sollicitée par la ville de Bellegarde-sur-Valsérine la CCBB a répondu favorablement à la prise en compte du futur équipement nécessaire à l'échelle de tout le bassin. L'évolution de ce projet dans le cadre intercommunal permet une cohérence dans la satisfaction des besoins et une meilleure organisation de l'offre en la matière.

Développement touristique, patrimonial, culturel et communication

Tourisme

Cette compétence a pour objectif l'amélioration de l'accueil touristique en partenariat avec l'office de tourisme de Bellegarde et sa région. Elle vise également par la mise en oeuvre d'actions appropriées à harmoniser la signalisation touristique du territoire communautaire et extracommunautaire par voie contractuelle avec différents partenaires afin d'en accentuer l'efficacité.

BORNE AU LION

En liaison avec le Parc naturel régional du Haut Jura et les Communauté de communes des Hautes Combes et du pays de Gex, l'aménagement et l'entretien de la Borne au Lion permettront un meilleur accueil et une meilleure information des visiteurs et randonneurs fréquentant cet intéressant site historique et touristique.

TAXE DE SEJOUR

Cette taxe instituée par la Communauté de communes à la fin de l'année 2003 permet de percevoir des recettes sur l'ensemble du territoire communautaire plutôt qu'exclusivement à Bellegarde comme jusqu'à présent, à l'occasion de chaque nuitée passée par les visiteurs ou vacanciers chez un hébergeur du Bassin Bellegardien. Une note d'information explicative avec les tarifs en vigueur a été adressée à tous les hébergeurs concernés pour les sensibiliser à la perception de cette taxe consacrée au financement d'actions touristiques d'envergure que projette la CCBB.

SENTIERS

L'action de création et d'entretien des sentiers de randonnées dans les Monts-Jura et le Bassin Bellegardien retenue dans le cadre du CDRA est menée en concertation avec la Communauté de communes du Pays de Gex et est conduite sur le terrain par Bruno LADET. La signalétique des sentiers est une tâche principale de cette action.

Communication

BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

Dans le cadre du renforcement de l'information vis-à-vis du public des actions engagées par la CCBB, il a été décidé de réaliser la conception du magazine "CCBB Point Com" en interne.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

En vue d'ancrer sa présence sur le territoire il est paru souhaitable que la Communauté de communes qui se veut une communauté de projets plus qu'une communauté de services, soit plus perceptible auprès du grand public. Son soutien par un partenariat avec les associations locales de l'ensemble du territoire devrait permettre de répondre à cet objectif.

A ce titre a été distribuée la somme d'environ 49 000 € aux associations sportives et culturelles du Bassin Bellegardien en 2004 dans le cadre de l'animation de leurs activités et manifestations.

Politique environnementale et gestion des espaces naturels

Dans ce domaine l'activité a été principalement consacrée à la mise en place structurée de la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire communautaire. La conteneurisation individuelle des déchets produits par les ménages a été un des éléments importants de cette opération.

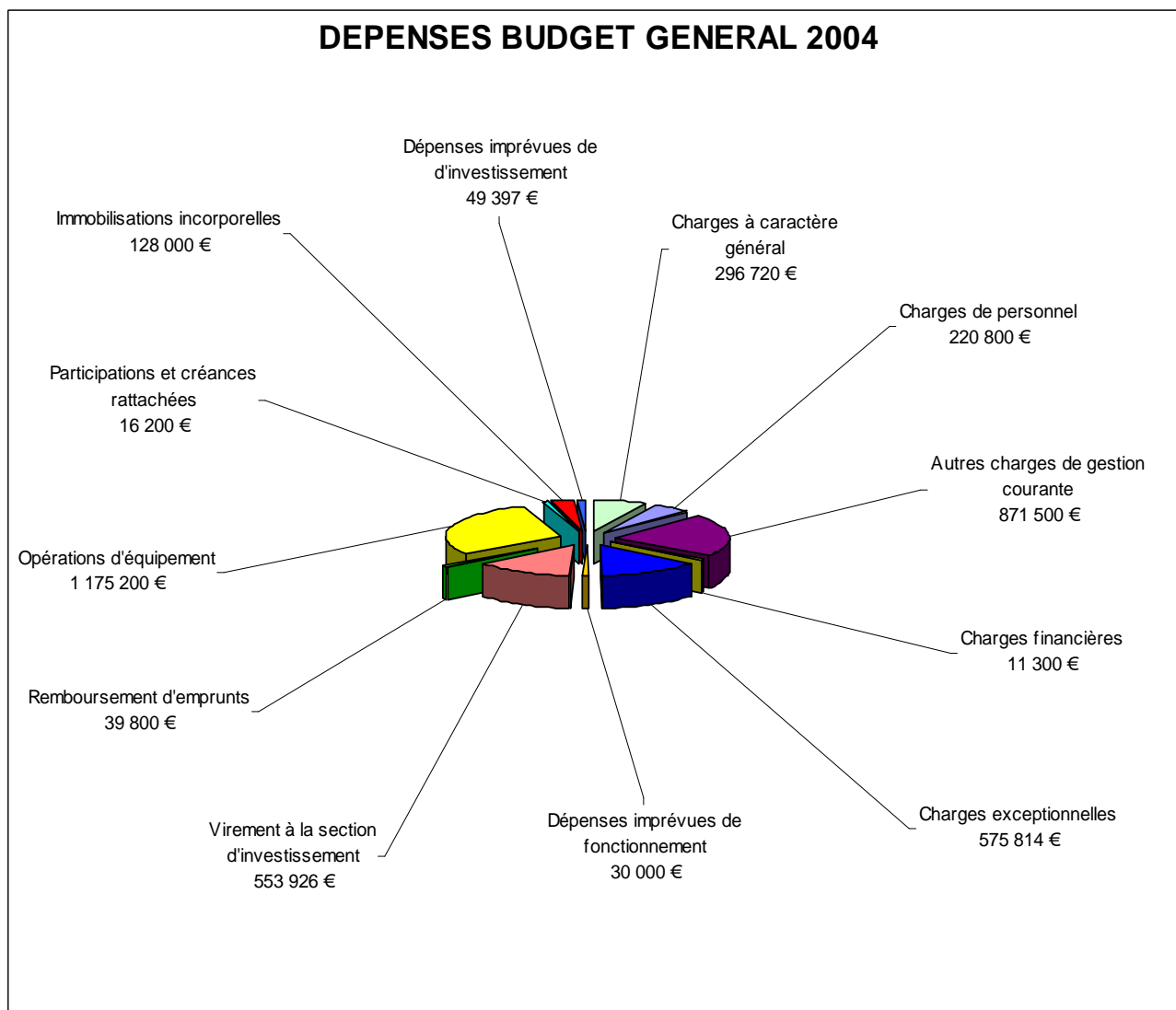
De même la réalisation du réseau de déchetteries intercommunales s'est concrétisée par la construction et la mise en service, le 17 novembre 2004, de la première de ces installations à savoir la déchetterie d'Injoux-Génissiat. Cet ouvrage gardienné et géré en régie par les services communautaires fait appel pour son exploitation aux services de la société SITA-MOS qui prend en charge l'enlèvement et la fourniture des bennes destinées à la réception des déchets incinérables, du bois, gravats, ferrailles et déchets ménagers spéciaux et toxiques apportés par les usagers. Ce projet important se poursuivra dès l'achèvement des études d'avant projet pour le réaménagement des déchetteries primaires de Champfromier et Châtillon-en-Michaille.

Quant au projet de déchetterie centrale de Bellegarde-sur-Valserine dont le site sera déplacé, sa réalisation par la voie de délégation de service public au moyen d'une concession regroupant à la fois la construction de l'ouvrage et son exploitation consécutive est sur la bonne voie. Les formalités ont été lancées et la commission d'ouverture de plis pour la délégation de services publics a été constituée par la Communauté de communes dès le début de l'année.

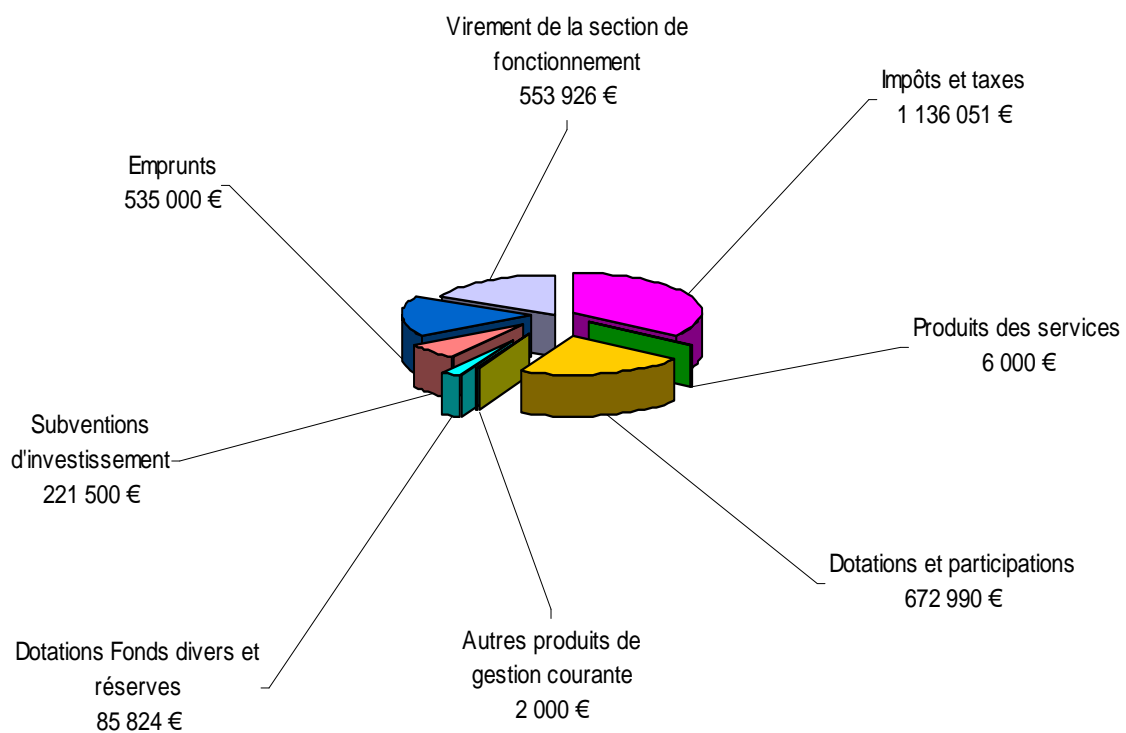
Suivi financier et budgétaire

Les composantes du budget sont présentées de manière synthétique ci-après :

BUDGET GENERAL

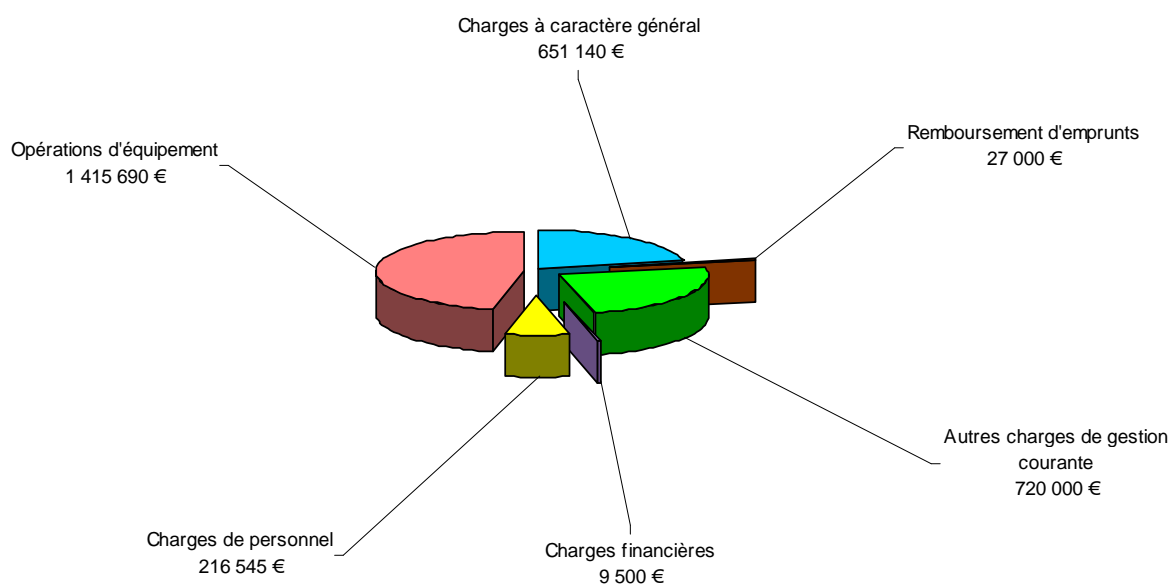


RECETTES BUDGET GENERAL 2004

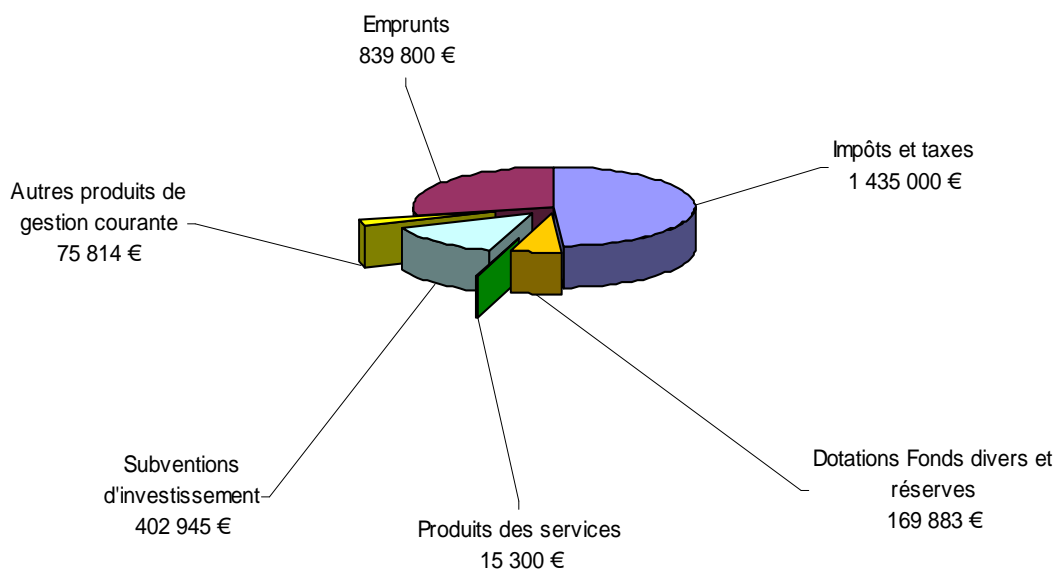


BUDGET ORDURES MENAGERES

DEPENSES SERVICE ORDURES MENAGERES 2004



RECETTES SERVICE ORDURES MENAGERES 2004



Etudes de transferts de compétences, évolution statutaire

Cette commission a été créée fin 2003 pour étudier l'impact des transferts de compétences des communes vers la CCBB. Ainsi tout nouveau projet d'équipement d'importance ou tout nouveau service pris en charge sera étudié par cette commission pour mesurer les incidences qui s'en suivront sur les ressources de la Communauté de communes. A ce titre cette commission a réfléchi courant 2004 à l'éventuelle prise en charge sur le plan intercommunal de la réalisation de la nouvelle piscine de Bellegarde-sur-Valserine. Après avoir mesuré les avantages et les inconvénients de cet équipement d'importance et son impact sur la population du bassin bellegardien elle a rendu un avis favorable pour sa prise en compte par la CCBB.

Développement social et services à la population

CLIC

Le projet élaboré a été présenté le 8 décembre 2004 en comité de pilotage départemental regroupant les partenaires financiers du dispositif CLIC à savoir, la DDASS, le Conseil général, la CRAM Rhône-Alpes, la MSA et les caisses de retraite. Les travaux engagés durant l'année ont permis aux partenaires locaux de faire connaissance et de s'approprier le dispositif par leur participation aux différentes étapes d'élaboration du projet.

Ainsi l'activité du service est envisageable pour le printemps 2005.

CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

L'activité d'utilité sociale représentée par les chantiers d'insertion pour l'environnement a été intégrée fin 2003 à la CCBB.

A ce titre une convention a été passée avec l'Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain (EIJA). Au terme de ce dispositif, EIJA assure les tâches relatives à l'organisation et gestion de l'équipe en contrepartie d'une participation financière.

Pour sa part la CCBB a pour mission de programmer les travaux pouvant être confiés au chantier sur l'ensemble du territoire communautaire moyennant une participation financière de l'ordre de 50 %.

Ces travaux concerneront en priorité des prestations non réalisées habituellement par les communes avec leurs services ou le secteur marchand. Ils s'orienteront principalement vers les domaines de l'environnement et du tourisme du type :

- Entretien des espaces naturels : débroussaillage, élagage, ...
- Réhabilitation de sentiers et chemins : ouverture, entretien, sécurisation, ...
- Rénovation des petits ouvrages patrimoniaux : maçonnerie, nettoyage, ...
- Création, installation et entretien du mobilier touristique (panneaux d'information, signalétique, mobilier divers ...)
- Information et mise en valeur des sites touristiques (rivières, berges, sentiers de randonnée ...)

On regrettera l'accident mortel de Jean-Louis ROLANDEZ, l'encadrant d'origine, reconnu pour ses qualités humaines et son fort penchant pour la nature. Ce tragique événement a été durement ressenti par toute la CCBB, l'entreprise EIJA et la population bellegardienne au sein de laquelle il comptait beaucoup d'amis.

Après ces moments difficiles et une période transitoire, la succession a été assurée par Olivier ROUSSET, nouvel encadrant, qui a mis en place une nouvelle méthode de travail permettant aux salariés d'acquérir de nouvelles connaissances.

FOURRIERE INTERCOMMUNALE

Suite aux premiers contacts établis fin 2003 entre l'association l'Arche de Noé, la ville de Bellegarde-sur-Valsérine et la CCBB, le Conseil communautaire a sur le principe le 29 janvier 2004 donné son accord en vue de la création d'une fourrière animale intercommunale et a chargé la commission de développement social et des services à la population de réfléchir au projet.

Le bureau d'études BETAG désigné pour la maîtrise d'œuvre, a été chargé de concevoir et d'estimer les travaux de réhabilitation et extérieurs des installations existantes. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est ensuite intervenue entre la CCBB et la ville de Bellegarde-sur-Valsérine avec une mise à disposition à titre gratuit du terrain d'assiette nécessaire à la construction des nouveaux locaux.

Dans l'attente de l'autorisation de construire une convention a été mise au point entre la CCBB et l'Arche de Noé. Ce document a fixé les modalités de partenariat entre les deux institutions et les règles de fonctionnement de l'association pour la compétence fourrière intercommunale.

ACTIONS ENVERS LES MAISONS DE RETRAITE

A défaut de pouvoir exonérer les établissements d'accueil pour personnes âgées du Bassin Bellegardien de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) comme l'avait demandé le maire de Confort, le Conseil communautaire a décidé le 17 juin 2004 d'apporter sous une autre forme son soutien aux maisons de retraite locales en leur attribuant une aide d'une valeur de 30 € par résident destinée à améliorer le confort des personnes âgées.

Il a été convenu avec les responsables d'établissement que cette dotation devait être essentiellement orientée vers des achats dédiés aux loisirs ou au confort des résidents : lecteurs DVD ou CD, téléviseurs, mobilier.

Ce soutien a permis aux résidents de bénéficier d'une amélioration de leur quotidien. Les premiers équipements ont été remis par les membres de la commission de développement social et services à la population de la CCBB au cours d'une petite manifestation de sympathie. Cette initiative est reconductible pour les années à venir.

Le montant total de cette dotation 2004 s'élève à 7 800 € répartie entre les établissements de Bellegarde-sur-Valsérine, Châtillon-en-Michaille et Confort en fonction de leur capacité.